

**FICHE N°2 –CONSTRUCTION DE LA CARTOGRAPHIE
DES CENTRES DE GESTION DES RETRAITES
- Objectifs, principes et premiers résultats -**

L'objectif de cette fiche est de présenter la démarche de construction de la cartographie des centres de gestion des retraites.

I. Cadre général

Le champ de la cartographie concerne 24 CRP métropolitains, il exclut le CRP de la TGE et les CRP situés outre-mer.

Les objectifs auxquels doit répondre la future cartographie sont les suivants :

- permettre la mise en place d'un centre d'appel expérimental avant fin 2010, conformément à l'engagement pris par la DGFIP et d'un second en 2011 ;
- constituer des unités de taille plus grande et plus homogène pour faciliter la réforme des procédures de gestion ainsi que le pilotage ;
- tenir compte des transferts de charge positifs ou négatifs dans le cadre des assignations de dépense Chorus.

La construction de la carte prend également en compte des contraintes d'ordre technique :

- Les migrations seront réalisées dans le cadre de l'application actuelle de gestion des pensions : PEZ.
- Un centre ne peut être migré qu'en totalité et en une fois. L'architecture de l'application PEZ ne permet pas d'envisager une solution plus souple.
- Pour réaliser les migrations, des maintenances devront être engagées dès 2010.

II. Les critères de construction de la cartographie

Les 24 centres métropolitains ont été analysés selon les deux critères de taille du centre et de l'attractivité du département en termes de RH – pour les catégories B et C.

1- La taille du centre

Pour évaluer la taille du centre, le critère RH ou « compétence » disponible est préféré à celui du nombre de comptes gérés.

La taille est donc exprimée en nombre d'équivalent temps plein correspondant au tableau des emplois de 2008, fourni par BP2B. Seules sont prises en compte les catégories B et C.

Situation	Cotation
Centre de moins de 15 ETP	0
Centre de 15 à moins de 18 ETP	1
Centre de 18 à moins de 21 ETP	2
Centre de 21 ETP et plus	3

2- L'attractivité du département en matière de GRH

L'attractivité est mesurée d'après les cartographies établies par le bureau RH2A – filière GP et GF– de juin 2009. Elle est exprimée par catégorie d'agent.

Situation	Cotation par catégorie (B, C)
Département très demandé	1
Département moyennement demandé	0,5
Département non demandé	0

III. Les résultats du classement des CRP

1. Classement des CRP en fonction de leur taille

Dpt	CRP	ETP B et C (1)	Nombre de pensionnés (2)	Cotation
75	Paris RGF	44,7	250 299	3
33	Bordeaux	28,4	212 807	3
35	Rennes	27,5	208 038	3
34	Montpellier	22,8	172 440	3
76	Rouen	22,3	176 900	3
6	Nice	22,3	152 232	3
31	Toulouse	21,5	182 549	3
13	Marseille	21,0	163 001	3
44	Nantes	20,3	168 107	2
87	Limoges	20,1	170 874	2
37	Tours	19,2	144 345	2
38	Grenoble	18,2	150 711	2
59	Lille	18,1	164 722	2
57	Metz	17,2	133 941	1
21	Dijon	15,8	102 109	1
69	Lyon	14,4	136 942	0
67	Strasbourg	12,2	97 639	0
94	Créteil	12,0	100 363	0
80	Amiens	10,9	84 852	0
63	Clermont	10,3	82 720	0
14	Caen	10,0	77 866	0
51	Chalons	9,7	73 411	0
25	Besançon	9,0	68 877	0
20	Ajaccio	6,3	27 589	0
	TOTAL	434,2	3 303 334	

(1) enquête effectif au 31/12/2007 – source BP 1B

(2) nombre de comptes de pensionnés – statistiques PEZ au 31/12/2008 – source S11B.

2. Classement des départements sièges d'un CRP en fonction de l'attractivité RH

CRP	Attractivité B GP	Attractivité B GF	Attractivité C GP	Attractivité C GF	CUMUL
Limoges	1,00	1,00	1,00	1,00	4,00
Rennes	1,00	1,00	1,00	0,50	3,50
Nantes	1,00	0,50	1,00	0,50	3,00
Caen	1,00	0,50	1,00	0,50	3,00
Clermont	1,00	0,50	1,00	0,50	3,00
Montpellier	1,00	0,50	1,00	0,00	2,50
Bordeaux	1,00	0,50	1,00	0,00	2,50
Tours	1,00	0,50	1,00	0,00	2,50
Amiens	0,50	0,00	1,00	1,00	2,50
Paris RGF	1,00	0,50	1,00	0,00	2,50
Besançon	0,50	0,50	0,50	0,50	2,00
Ajaccio	0,50	0,50	1,00	0,00	2,00
Toulouse	0,50	0,50	0,50	0,00	1,50
Dijon	0,50	0,50	0,00	0,50	1,50
Lyon	0,50	0,50	0,50	0,00	1,50
Chalons	0,50	0,00	0,50	0,50	1,50
Marseille	0,50	0,00	0,50	0,00	1,00
Nice	0,50	0,00	0,50	0,00	1,00
Lille	0,50	0,00	0,50	0,00	1,00
Grenoble	0,00	0,50	0,00	0,00	0,50
Créteil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Metz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Strasbourg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rouen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : études sur l'attractivité des départements par filière et catégorie –bureau RH2A – mars 2009

3. Classement combinant l'attractivité et la taille

Rang	CRP	ETP B et C	Taille du centre	Attractivité (GF/GP)	Total
1	Rennes	27,5	3,0	3,5	6,5
2	Limoges	20,1	2,0	4,0	6,0
3	Paris RGF	44,7	3,0	2,5	5,5
4	Bordeaux	28,4	3,0	2,5	5,5
5	Montpellier	22,8	3,0	2,5	5,5
6	Nantes	20,3	2,0	3,0	5,0
7	Toulouse	21,5	3,0	1,5	4,5
8	Tours	19,2	2,0	2,5	4,5
9	Nice	22,3	3,0	1,0	4,0
10	Marseille	21,0	3,0	1,0	4,0
11	Lille	18,1	2,0	1,0	3,0
12	Clermont	10,3	0,0	3,0	3,0
13	Caen	10,0	0,0	3,0	3,0
14	Rouen	22,3	3,0	0,0	3,0
15	Grenoble	18,2	2,0	0,5	2,5
16	Dijon	15,8	1,0	1,5	2,5
17	Amiens	10,9	0,0	2,5	2,5
18	Besançon	9,0	0,0	2,0	2,0
19	Ajaccio	6,3	0,0	2,0	2,0
20	Lyon	14,4	0,0	1,5	1,5
21	Chalons	9,7	0,0	1,5	1,5
22	Metz	17,2	1,0	0,0	1,0
23	Strasbourg	12,2	0,0	0,0	0,0
24	Créteil	12,0	0,0	0,0	0,0

Les sites ex-aequo sont classés d'après le nombre d'ETP.